

JUSTICE DU XXI^e SIÈCLE :

QUELLE PLACE POUR LA CONCILIATION ET LA MÉDIATION EN MATIÈRE SOCIALE ?

La diversification de la justice sociale est réelle en France et les modes alternatifs de règlement des conflits du travail, par opposition à la figure classique du procès, y sont nombreux. À la faveur de l'impulsion donnée par le droit de l'Union européenne et de la crise que connaissent actuellement les conseils de prud'hommes, cette justice alternative se met peu à peu en œuvre, tout en faisant face à des résistances, notamment culturelles, qui freinent son plein épanouissement.

Dans le contexte des travaux sur la justice du XXI^e siècle menés sous l'égide de la Garde des Sceaux, qui suggèrent de promouvoir ces modes alternatifs de règlement des conflits et d'adopter en ce domaine une politique

publique nationale spécifique, l'objectif de ce colloque est de réunir, pour des échanges constructifs, un large public de professionnels intéressés par cette thématique, quels que soient leurs *a priori*, favorables ou non, envers cette justice alternative (avocats, magistrats, conseillers prud'hommes, universitaires, médiateurs...).

Ce colloque a également pour objectif de lancer le projet de recherches qui sera mené dans les deux ans qui viennent par l'Université de Toulouse (Institut de droit privé – EA 1920) pour la Mission de recherche DROIT & JUSTICE sur le thème « Les freins et résistances au développement de la médiation en France » (2015-2017).



Le Master 2 Droit du travail et de l'emploi de l'Université de Toulouse a été créé par le Professeur Michel DESPAX en 1995. Il est actuellement dirigé par le Professeur Lise CASAUX-LABRUNÉE.

Cette formation de niveau bac+5, créée en complément du Master 2 Droit et management social (ancien DESS Gestion du personnel créé en 1976) a vocation à former des juristes spécialisés en droit social dotés d'un fort potentiel d'analyse et d'expertise, capables d'appréhender les problématiques de plus en plus complexes et les évolutions d'une matière en perpétuel mouvement, au plan national et international.

À partir d'une grille d'enseignements commune couvrant tous les aspects du droit social, sa particularité est d'offrir deux voies possibles aux étudiants qui y entrent :

- une voie exclusivement professionnelle sanctionnée par un stage de longue durée ;

- une voie dite « recherche » qui exige la réalisation d'un mémoire permettant de valider des compétences supplémentaires d'analyse, de synthèse et rédactionnelles appliquées à un sujet donné, généralement d'actualité.

Quelle que soit la voie choisie, tous les étudiants réalisent un stage (plus ou moins long selon la voie choisie) en entreprise, cabinet d'avocats ou d'expertise-comptable, administration, juridiction, syndicat...

Les enseignements et séminaires sont assurés par une équipe pédagogique composée à la fois d'universitaires et de professionnels (avocats, juristes d'entreprises, inspecteur du travail...) de façon à ce que chaque question puisse être traitée sous un angle à la fois conceptuel et pratique.

La formation ainsi conçue ouvre une large palette de débouchés professionnels : barreau, magistrature, conseil aux entreprises, enseignement et recherche, journalisme juridique, inspection du travail, juristes spécialisés dans les fonctions RH, postes à responsabilités dans les entreprises ou organisations professionnelles... En prise directe avec les milieux professionnels, elle bénéficie de solides partenariats.

La promotion 2014-2015 est parrainée par la société d'avocats FIDAL, premier cabinet d'avocats d'affaires français, en la personne de Patrick de Séqueira, Directeur régional, avocat associé et responsable du département Droit social.



COLLOQUE

MASTER 2
DROIT DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

JUSTICE DU XXI^e SIÈCLE : QUELLE PLACE POUR LA CONCILIATION ET LA MÉDIATION EN MATIÈRE SOCIALE ?

VENDREDI 13 FÉVRIER 2015
8 H 30 – 17 H 30

AMPHI COLLOQUES (MI-V)
MANUFACTURE DES TABACS, ALLÉES DE BRIENNE

- Entrée libre pour les étudiants et personnels UT1 -
Inscription obligatoire pour les avocats et magistrats (validation formation continue)

Renseignements : lise.casaux@ut-capitole.fr - 05 61 63 35 71

PARTENAIRES



Équipe d'accueil et organisation : Vincent BERNARD, Vincent DARRAS, Maeva DUVAL, Soizic PHILIPPOT, Malika SEGHROUCHNI (étudiants du Master 2 DTE, promotion 2014-15).

Ven
13
fév

Matinée présidée par
Marie-Claire BELLEAU
Professeure titulaire à la
Faculté de droit de
l'Université Laval (Québec)

- 8 h 30 Accueil par les étudiants du Master 2 Droit du travail et emploi
- 9 h 00 ■ **Ouverture des travaux**
- **H. KENFACK**, Doyen de la Faculté de droit de l'Université Toulouse 1 Capitole.
 - **L. CASAUX-LABRUNEE**, Professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole, Directrice du Master 2 Droit du travail et de l'emploi.
 - **P. de SEQUEIRA**, Directeur régional, Avocat associé Cabinet FIDAL, parrain de la promotion 2014-15 du Master 2 Droit du travail et de l'emploi.
- **Histoire de la conciliation et de la médiation en matière sociale**
- Intervention à confirmer.*
- **Enjeux et intérêts de la conciliation et de la médiation en matière sociale**
- Béatrice BLOHORN-BRENNEUR**, Président de chambre honoraire à la cour d'appel de Lyon, Vice-président du GEMME (Groupement européen des magistrats pour la médiation) Président de GEMME France et de la CIMJ (Conférence internationale de médiation pour la justice).
- **Conciliation/médiation et risques psychosociaux**
- Jean-Marc BRET**, Avocat au Barreau de Lyon, Médiateur agréé et certifié
- Débats et pause
- **Les résistances à la conciliation et à la médiation**
- Lise CASAUX-LABRUNEE**, Professeur de droit à l'Université Toulouse 1 Capitole et **François PONTONNIER**, Médecin psychiatre, Formateur en négociation de crise.
- **Conciliation et médiation devant les conseils de prud'hommes**
- Bernard CAZALBOU** et **Jean MADER**, Président et Vice-président du Conseil des prud'hommes de Toulouse.
- **Conciliation et médiation sociale devant les cours d'appel**
- Catherine LATRABE** et **Françoise GRUAS**, Présidentes de la chambre sociale de la Cour d'appel de Toulouse.
- Déjeuner

14 h 30 Reprise des travaux

Après-midi présidée par
Béatrice BLOHORN-BRENNEUR
Vice-président du GEMME
(Groupement européen
des magistrats pour la
médiation) Président de
GEMME France et de la CIMJ

- **L'avocat du XXIème siècle face aux modes alternatifs de règlement des conflits**
- Bruno BERGER-PERRIN**, ancien Bâtonnier des Hauts de seine, ancien membre du Conseil national des Barreaux, Président du cabinet d'avocats FIDAL Fiducie, membre actif du Centre de médiation et d'arbitrage de Paris (CMAP).
- **Le rôle de l'avocat accompagnateur en matière de conciliation et de médiation**
- Gilles-Robert LOPEZ**, Avocat au Barreau de Saint Etienne, ancien Bâtonnier, Président de la Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation (CNPM).

Débats et pause

■ **La formation à la conciliation et à la médiation**

Laurent IZAC, Maître de conférences à l'Université Toulouse 1 Capitole, Responsable du Diplôme Universitaire « Droit et pratique de la médiation en matière civile, commerciale et sociale ».

■ **Synthèse des travaux et comparaisons québécoises**

Marie-Claire BELLEAU, Professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval.

17 h 30 Fin des travaux

Grand témoin :

Marie-Claire BELLEAU
Professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval (Québec).
Médiatrice en matière familiale, civile et commerciale.

Avec la participation de :

Béatrice BLOHORN-BRENNEUR
Vice-président du GEMME (Groupement européen des magistrats pour la médiation) Président de GEMME France.
Président de la CIMJ (Conférence internationale de médiation pour la justice).
Médiatrice auprès du Conseil de l'Europe.